Modèle de Convention Cadre

*Nous vous proposons ici un modèle de convention de partenariat, que vous pourrez adapter à chaque situation de partenariat, en ne gardant que les articles qui vous paraissent importants.*

# Préambule :

Présentation d’un historique de la relation entre les partenaires.

# Entre les Soussignés

* (Nom du premier organisme), ayant son siège social à (coordonnées de l’association), immatriculé(e) à l’INSEE sous le numéro de SIRET (votre numéro) et représenté(e) par (Prénom, NOM et fonction de la personne habilitée à représenter légalement l’organisme),

**ci-après dénommé(e) « XXX ».**

D’une part

ET

* (Nom du deuxième organisme), ayant son siège social à (coordonnées de l’association), immatriculé(e) à l’INSEE sous le numéro de SIRET (votre numéro) et représenté(e) par (Prénom, NOM et fonction de la personne habilitée à représenter légalement l’organisme),

**ci-après dénommé(e)  « YYY ».**

D’autre part

« XXX » et « YYY », communément dénommés « les Parties ».

# Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. L’association XXX, .... (présentation de l’objet et de l’activité de la structure).
2. L’association YYY, …
3. Leurs motivations à s’engager autour de cette convention de partenariat.

# Il est arrêté ce qui suit :

## Article 1 : Objet de la convention

Préciser les enjeux de la convention pour les partenaires.

« La présente convention a pour objet de… »

Exemple : Définir les modalités du partenariat et les principaux domaines de collaboration ; exprimer les valeurs communes ; donner un cadre de référence aux échanges entre les organisations ; définir les principes et règles du partenariat ; etc.

## Article 2 : Engagements d’XXX

Décrivez le plus précisément possible quels sont les engagements de l’une et de l’autre des parties. Vous pouvez également sous-diviser ces parties pour plus de clarté.

Exemples :

2.1 Les versements (quand, sous quelle forme, quelle somme, etc.)

2.2 Remise de rapports (à quelle fréquence, contenu, sous quelle forme, etc.)

2.3 Autres exemples : suivi et soutien financier, technique, humain ; informations mutuelles ; échanges de pratiques ; missions croisées ; représentation du partenaire ; etc.

## Article 3 : Engagements d’YYY

Décrivez le plus précisément possible quels sont les engagements de l’une et de l’autre des parties. Vous pouvez également sous-diviser ces parties pour plus de clarté.

Exemples :

2.1 Les versements (quand, sous quelle forme, quelle somme, etc.)

2.2 Remise de rapports (à quelle fréquence, contenu, sous quelle forme, etc.)

2.3 Autres exemples : suivi et soutien financier, technique, humain ; informations mutuelles ; échanges de pratiques ; missions croisées ; représentation du partenaire ; etc.

## Article 4 : Suivi et évaluation de la convention

Prévoir des modalités de suivi et de modification de la convention offre la possibilité de faire vivre la convention.

Exemple : « Un bilan de la convention sera réalisé annuellement lors d’une mission, de manière conjointe entre XXX et YYY. La présente convention et ses annexes peuvent être modifiées sous réserve de l’accord des deux parties. Les modifications feront alors l’objet d’un avenant annexé à la convention initiale. »

## Article 5 : Durée et fin

Imposer une durée et prévoir une évaluation à l’expiration de la convention permet d’éviter de rédiger une charte ou déclaration d’intention. La convention peut être renouvelée autant de fois qu’on le souhaite. Exemple de durée : 3 à 5 ans.

Exemple : « La présente convention est conclue pour une durée de X années et prendra effet à partir de sa date de signature. A l’expiration de la présente convention, celle-ci sera évaluée par les partenaires et pourra être renouvelée d’un commun accord entre les deux parties. »

## ARTICLE 6 : Renouvellement

Exemple : « La présente convention pourra faire l’objet d’un renouvellement dans les conditions définies par les deux Parties lors d’une réunion de bilan fixée à la demande de l’une ou l’autre des Parties, permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir.

Le renouvellement fera alors l’objet d’un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités. »

## ARTICLE 7 : Résiliation

Il est préférable de prévoir dès le départ les critères qui conduiront à un désengagement du partenariat et de les préciser dans la convention.

Exemple : « En cas de volonté de se désengager du partenariat, la présente convention peut être résiliée à tout moment par l’une ou l’autre des parties, avec un préavis de X mois. »

Exemple si convention avec versement de fonds :

« En cas d’inexécution de l’une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre avec accusé de réception restée sans réponse pendant 15 jours.

Dans le cas d’inexécution de la part de XXX, celui-ci devra restituer à YYY les sommes qui lui auront déjà été versées.

Dans le cadre d’inexécution de la part de YYY, celle-ci devra verser à XXX la somme due pour le projet en cours.

En cas d’annulation, de report ou d’interdiction du projet par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, les Parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux sommes prévues à la convention.

Si les Parties n’arrivaient pas à trouver de nouvelle affectation, la convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l’une ou l’autre des Parties.

Dans cette hypothèse, la rémunération due par YYY à XXX sera limitée aux seules phases déjà réalisées. »

## Article 8 : Résolution des conflits

La convention fixe les modalités qui seront suivies en cas de conflit : règlement à l’amiable, médiation par des tiers choisis par les deux parties.

Exemple : « En cas de conflits résultant de l’interprétation ou de l’application de cette convention, la partie en désaccord informera l’autre par écrit. Cette dernière devra apporter une réponse sous X semaines. Si la réponse fait défaut ou si elle ne permet pas de parvenir à un accord sous X semaines, les parties s’engagent à désigner chacune deux représentant composant une mission de conciliation. Si les deux parties ne parviennent pas à un accord à l’issue d’un délai de X semaines, la présente convention sera résiliée. »

## Article 9 : Annexes

Préciser si les annexes font partie intégrante de la convention ou si ce sont des documents de référence. Préciser si elle peuvent être modifiées d’un commun accord sans résilier la convention.

Exemples d’annexes : documents de présentation des organisations, contrats, etc.

# Signataires :

La présente convention comporte X pages.

Fait en X exemplaires originaux à (Ville de signature), le (date de signature)

Organisme : Organisme :

Représenté par : Représenté par :

Fonction : Fonction :

Signature Signature

(avec mention lu et approuvé) (avec mention lu et approuvé)

# Selon l’objet de votre convention, vous pouvez ajouter les articles suivants :

## Article X : Conditions financières de la convention

La répartition des charges financières est discutée et fixée conjointement par les Parties, en amont de chaque projet de collaboration.

## Article X : Confidentialité des informations

Les Parties qui s'échangent des informations, documents ou éléments, signalés comme présentant un caractère confidentiel ou pouvant être raisonnablement considérés comme ayant un caractère confidentiel, sont tenues de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'éviter qu'ils ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en prendre connaissance. Elles s’engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité, les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public au moment où ils sont portés à la connaissance des Parties ou des documents étant de nature à être diffusés au public.

## ARTICLE X : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l’interprétation ou l’exécution de la Convention sera, à défaut d’accord amiable, porté devant les tribunaux compétents de ... (celui du siège social de la structure qui rédige la convention).